

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Objet

Concours organisé par les éditions De Borée dans le cadre du lancement du roman *Arcanes Médicis* de Samuel Delage (parution le 13 septembre 2018).

Est mis en jeu : un séjour de 3 jours et 2 nuits pour 2 personnes à Rome.

Sont pris en charge :

- Deux billets d'avion aller-retour en vol direct à destination de Rome, au départ de l'aéroport le plus proche de votre domicile sous réserve qu'il soit desservi par une compagnie aérienne type *low-cost*. Sinon, vol au départ de Paris.
- Deux nuitées à la villa Médicis (1 chambre pour 2 personnes)

Ne sont pas pris en charge :

- Les repas et les transports à Rome
- Les transports domicile-aéroport.

Le lauréat du concours devra être joignable dans les jours suivant la date de clôture du concours.

Une date de réservation anticipée du voyage devra être établie avec le gagnant, tel que le prévoit le fonctionnement de la villa Médicis.

2. Modalités de participation

Concours réservé aux personnes de plus de 18 ans. Le gagnant devra attester son autorité parentale sur la personne qui l'accompagnera à Rome si cette dernière est mineure.

Le concours est ouvert du 17 septembre 2018 au 15 décembre 2018. Les bulletins de participation reçus après le 15 décembre 2018 ne seront pas validés ni pris en compte dans le total qui sera retenu dans la question subsidiaire pour déterminer le lauréat.

Le concours repose sur une série de questions relatives au roman *Arcanes Médicis*. Chaque question comporte trois réponses possibles parmi lesquelles une seule est correcte.

Pour participer à ce concours, télécharger l'application mobile *uBleam* sur votre Smartphone puis flashez le logo figurant au dos du livre *Arcanes Médicis*. Ce logo vous donnera accès à la page dédiée au concours.

Le concours est réservé à une seule personne par famille et il est nominatif. L'utilisation d'outils automatiques d'envoi massif de formulaires est interdite. En cas de suspicion de tricherie, flagrante ou douteuse (participations multiples, bulletins à coordonnées identiques, erronées ou incomplètes), l'émetteur du/des bulletins sera éliminé.

La réponse à la question subsidiaire doit être écrite en chiffres uniquement (ex : 12 345). Dans le cas contraire, la réponse sera considérée comme non valable.

3. Résultat du concours

Le lot sera attribué à la personne ayant répondu avec exactitude à chacune des questions et indiqué le chiffre qui se rapproche le plus du nombre de participants au concours (question subsidiaire).

Le gagnant sera joint directement par les éditions De Borée une semaine au plus tard après la clôture du concours, à l'adresse e-mail qu'il aura indiquée dans son formulaire de participation. Il sera ensuite contacté par téléphone pour confirmation de son identité et pour définir les modalités relatives au voyage.

4. Remise du lot

Les éditions De Borée adresseront au lauréat les billets d'avion et le bon de séjour à la villa Médicis après confirmation par le gagnant de son identité et de la date définitivement retenue pour le voyage. En cas d'annulation, le voyage ne pourra être reporté.

Le gagnant s'engage à communiquer aux éditions De Borée tous documents qui pourraient être demandés pour l'achat du billet et/ou la réservation de la chambre à la villa Médicis.

5. Le résultat du concours sera rendu public sur la page Facebook et le site Internet de l'éditeur.

6. Informations légales

Le jeu ne faisant pas l'objet d'un tirage au sort, il ne requière pas l'intervention d'un huissier. Le gagnant sera déterminé par la question subsidiaire.

Le règlement du concours étant intégralement consultable via l'application *uBleam* qui donne accès au jeu, l'organisateur n'est pas tenu de le déposer.

Suivant les prérogatives de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi Informatique et Libertés).